

PNC... QUE CHOISIR ?

ETAPE 1 : PHILOSOPHIE DES PROJETS

INTERSYNDICALE



Privilégier la rémunération par rapport aux conditions de travail

+

Individualisme exacerbé

CFDT



Défendre l'idée d'un *équilibre* nécessaire entre *rémunération* et *conditions de travail*

+

Solidarité maintenue entre les PNC

► *Et vous ... Quelle est votre philosophie ?*

ETAPE 2 : COÛT DES PROJETS

Les projets syndicaux, que tout bon Syndicat possède dans ses tiroirs, *proposent toujours des visions ... ambitieuses !* (selon le chiffrage effectué par la Direction au cours des négociations)

INTERSYNDICALE



111 MILLIONS €

CFDT



160 MILLIONS €

► *Selon vous ... Lequel est le plus ambitieux ?*

ETAPE 3 : CHOIX DU PROJET PAR LA DIRECTION

L'entreprise, après avoir analysé la situation (cinq jours de grève, recomposition du paysage syndical et présentation des différents projets pendant près de deux mois ...), *opte pour le projet de l'intersyndicale ... et propose une enveloppe (tant demandé par l'I.S pendant la grève) de :*

80 MILLIONS ...
Quelque soit le syndicat !

Tous les Syndicats, y compris l'Intersyndicale, ont accepté de faire reposer les négociations sur cette « enveloppe » de départ. Aucun tour de passe-passe, pas d'évaporation de millions (comme on tente de vous le faire croire)

On comprend mieux au regard du chiffrage des projets, *l'intérêt pour Air France* de choisir au départ *un projet syndical moins ambitieux permettant une flexibilité importante à la baisse des salaires* avec des syndicats représentant une majorité aux dernières élections. *Le projet d'accord semblait nettement plus facile à atteindre.*

► *A votre avis ... quel est le projet syndical le plus intéressant pour la Direction ?*

ETAPE 4 : DEROULEMENT DES NEGOCIATIONS

REVENDEICATIONS I.S.



- *Rémunération à la tâche* avec éventuelle perte de salaire si l'activité baisse ou si vous n'êtes pas en mesure d'assurer cette activité.

+

- Détermination obsessionnelle de la fameuse *valeur du Y* (votre rémunération dépendant de ce pivot).

Revendication intersyndicale:

Y= 80.

+

- *Pas de propositions notables durant les réunions sur les conditions de travail.*

REVENDEICATIONS CFDT



- *Maintien d'une forfaitisation de l'activité* (malgré le choix de la Direction) pour que personne ne puisse perdre par rapport à aujourd'hui quelque soit la situation de la compagnie ou votre situation.

+

-Prise en compte de toutes les périodes travaillées dans l'Entreprise (réserves, stages, heures de nuit...)

+

- *Avancées réelles sur les conditions de travail portées haut et fort devant la Direction.*

Rémunération et conditions de travail font l'objet de tractations entre la Direction et tous les Syndicats sur la base du scénario à la tâche.

Après avoir subi pendant toute les négociations *les obsessionnelles demandes intersyndicales sur la valeur du Y...* et leurs beaucoup moins obsessionnelles (voire inexistantes) propositions *sur les conditions de travail* ; après avoir évité les peaux de bananes placées sous les pas des négociateurs syndicaux autres que ceux de l'Intersyndicale ... on pouvait légitimement s'interroger sur l'issue de ces négociations.

► *Qui défend vos intérêts dans tous les domaines ?*

Cependant, *le 14 janvier 2008 la Direction* au vu:

- des alertes émises sur les dangers d'une rémunération à la tâche.
- des résultats du sondage rapportant vos réelles attentes.
- de l'impossibilité de trouver un accord sur le Y.

change son fusil d'épaule...

COUP DE THEATRE !!!... *Abandon du scénario de l'Intersyndicale et reprise des négociations sur le projet alternatif dit du « forfait amélioré » ...*

ETAPE 5 : RESULTAT DES NEGOCIATIONS

INTERSYNDICALE

PROJET D'ACCORD ?
NON

CFDT

PROJET D'ACCORD ?
OUI

C'est donc finalement, sur un *projet d'accord* basé sur l'idée d'un forfait amélioré, que vous devez vous prononcer...

Un *projet d'accord* qui a fait l'objet de négociations importantes, difficiles et parfois délicates, entre les prétentions de trois Syndicats et la direction...

Un *projet d'accord* qui ne peut donc plus avoir le même visage que ceux des différents projets syndicaux initiaux, dont il est issu !

Un projet d'accord qui ne peut donc être comparé qu'à un autre projet d'accord et non à un projet syndical !!!

Si l'Intersyndicale faisait preuve d'honnêteté, elle comparerait le projet d'accord soumis à référendum, non pas avec son projet initial, mais avec l'avancée ultime de ses négociations avec la Direction ...

c'est-à-dire :

- 75 h créditées seuil de déclenchement des heures sup. et 80 PV seuil de déclenchement des PV complémentaires.

- Perte de la Majo LC de 6,35% due aux heures de nuit. Pour ceux dont l'activité ne s'inscrira pas dans le travailler plus, c'est le risque de perdre jusqu'à moins 11% sur LC et moins 5% sur MC !

- TMB -5% cela signifie que pour atteindre une rémunération égale à celle d'aujourd'hui il faut engranger au minimum 110 PV !

- Comptabilisation du TSV, du Temps d'absence et des heures de nuit (seulement si vous en faites !).

- Déplafonnement de 80h à 85h et perte d'une journée de repos N ou S sans que l'Entreprise s'engage à fournir les heures sup. à ceux qui auront choisi cette option.

- Pas de positionnement fort de l'Intersyndicale durant les négociations sur les conditions de travail. L'obsession « travailler plus (...pour gagner plus) » étant logiquement contraire à l'amélioration des règles d'utilisation. En effet, pour travailler plus, il faut bien prendre sur le repos (pour rappel : les heures, les jours et les mois ne sont pas extensibles !).

- 75h créditées (seuil de déclenchement des heures sup.) et non plus 75h de vol (donc moins d'heures de vols pour déclencher des heures sup.)

- Maintien du TMB actuel sur MC et du TMB + 6,35% SUR LC. Pas de possibilité de gagner moins qu'aujourd'hui !

- Comptabilisation du TSV, du Temps d'absence et des heures de nuit (au delà du seuil des heures de nuit contenues dans le forfait 36h sur LC et 12h sur MC, c'est à dire : même si vous ne faites pas d'heures de nuit votre rémunération comprend une valorisation en heures de nuit quelque soit votre activité et/ ou votre position administrative !).

- Propositions ambitieuses sur les conditions de travail.

Ne pas vouloir « augmenter votre productivité » nous a permis d'avancer sur des sujets qui faisaient l'objet de blocages depuis des années (nouveaux rythmes de travail sur MC, rotations Province RPC améliorés pour tous, amélioration des DDA, plannings plus adaptés aux souhaits de chacun, congés d'été, etc.).

Comme vous pouvez le constater, nous maintenons effectivement, une forfaitisation des heures de nuit, afin que votre rémunération bénéficie de 36 heures (12h sur MC) de nuit même si vous n'en effectuez aucune (au-delà, vous bénéficiez d'heures de nuits supplémentaires !). En revanche, dans le projet de l'Intersyndicale, il faut effectuer plus de 80 PV pour que l'heure de nuit soit rémunératrice, c'est à dire comptée comme de la PV complémentaire. L'Intersyndicale rémunère les heures de nuit dès la première heure mais elle oublie de préciser que la base de départ n'est plus le TMB actuel (majoré de 6,35% sur LC) mais le 1/2 TMB (sans la majoration LC). ***L'Intersyndicale tente de vous faire croire qu'il y a une différence fondamentale dans la structure de la rémunération des différents projets. La vraie différence, c'est la solidarité*** (solidarité face aux charges de travail/solidarité pour répartir les fruits de nos efforts) qui est le socle du projet d'accord qui vous est soumis.

► ***Qui passe son temps à vous manipuler ?***

ETAPE 6 : CONCLUSIONS

Au-delà des querelles syndicales stériles, qui n'amèneront rien à notre corporation, nous regrettons que vous n'ayez pas à vous prononcer entre deux projets d'accord, mais pour ou contre notre projet d'accord ... Mais, nous ne pouvons être tenus pour responsables de l'échec des négociations de l'Intersyndicale sur son projet syndical.

Ce projet d'accord, soumis à référendum, répond, en grande partie, aux attentes dont vous nous aviez fait part au cours de ces longs mois de négociations ... et même avant ! Toutes nos revendications, relayées par vos souhaits et appuyées par les réponses que vous avez faites lors de l'enquête ALTEDIA, ont amené la direction à aller dans ce sens ...

Même si la solution qu'apporte ce projet à nos problèmes de rémunération, à nos conditions de travail et à notre qualité de vie, ***ne répond pas à toutes nos attentes, les avancées n'en sont pas moins notables !***

Répondre NON à ce référendum n'aurait comme conséquence que de ***mettre en exergue une versatilité des PNC injustifiée...***

Répondre OUI à ce référendum nous permettra de ***mettre en œuvre toutes les avancées*** d'ores et déjà acquises.

Répondre OUI à ce référendum nous permettra de ***concrétiser notre projet*** et de ***continuer à négocier*** les chapitres qui n'ont pas encore été ouverts (couverture sociale, temps partiel, ...)

ETAPE 7 : A vous de choisir...

Vous pouvez lire les dernières infos sur notre blog :
cfdtpncairfrance.hautetfort.com

ADHERER A LA CFDT

NOM.....PRENOM.....
CDL.....FONCTION.....E-MAIL.....
CP.....VILLE.....

Cotisations calculées en fonction du Temps de Travail